

Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone 1AU "Le Mont" - 2,31 ha

Accès et voirie

Le secteur à urbaniser est rattaché au village par un système de bouclage de la voirie, avec deux accès prévus : depuis l'impasse des églantiers et depuis la VC n°1 de Rang à Saint-Georges-Armont. Un autre accès est envisagé pour une liaison douce depuis l'impasse de la Malatière. Une impasse avec place de retournement complète la desserte.

Urbanisation de la zone

La densité minimale à respecter est de 10 logements / ha, VRD inclus.

Il s'agira d'une part de privilégier, autant que faire se peut, la mixité de l'habitat : pavillons individuels, maisons jumelées et/ou en bandes, petit collectif (R+2 maximum), sur des parcelles de taille variable, et d'autre part de favoriser, autant que faire se peut, la mixité au niveau de la taille des logements et de la répartition entre logements locatifs et logements accessibles à la propriété.

En raison de la topographie du secteur, l'implantation d'un habitat de type petit collectif sera favorisée en partie basse de la zone, afin de limiter l'impact des constructions dans le paysage, depuis le centre du village. La partie haute concernera uniquement un habitat individuel, jumelé et / ou en bande.

Un espace de convivialité sera implanté à proximité de l'école et du plateau sportif.

Modes doux

Des cheminements doux seront créés le long des voies ou en site propre, afin de faciliter et sécuriser les liaisons vers les autres secteurs du village (école, plateau sportif, espace de convivialité...).

Traitements paysagers

La voirie sera traitée par des aménagements paysagers de type plantations d'arbres afin d'intégrer au mieux les constructions dans le paysage. La liaison douce située le long de la VC n°1 sera agrémentée des mêmes aménagements paysagers.

LEGENDE

	Périmètre de la zone à urbaniser		Place de retournement
	Courbes de niveau		Principes de voirie
	Accès		Principes de cheminements doux
	Accès pour une liaison douce		Aménagements paysagers
			Espace de convivialité

